



FCV-VWG

Fédération des Communes Valaisannes
Verband Walliser Gemeinden

Département de la sécurité, des
institutions et du sport
M. le Conseiller d'Etat Frédéric

Monthey/Brigue, 29 novembre 2019

Avant-projet de loi sur l'interdiction de se dissimuler le visage lors de manifestations sportives - Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Après examen des documents mis en consultation, nous nous permettons de vous soumettre ci-après notre prise de position dans le cadre de la procédure de consultation citée en marge. La prise de position a été arrêtée par notre comité.

Le comité de la Fédération des communes valaisannes a pris connaissance de l'Avant-projet de loi sur l'interdiction de se dissimuler le visage lors de manifestations sportives et n'a pas de remarques particulières à formuler. Nous nous demandons seulement pourquoi l'interdiction se limite aux manifestations sportives et ne s'applique pas généralement à toutes les manifestations.

En vous remerciant d'avoir pris la peine de nous consulter, nous vous prions de croire, Monsieur le Chef de service, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président

Stéphane Coppey

La Secrétaire générale

Eliane Ruffiner-Guntern